

Société du Grand Projet du Sud-Ouest
8 esplanade Compans Caffarelli
31000 TOULOUSE

Date de la convocation : 28/04/2023

Date du Conseil de Surveillance : 10/05/2023

Présents :	13	
Absents :	11	
Personnes ayant donné pouvoir :	4	
Pour : 3286	Contre : 0	Abstentions : 0

DÉLIBÉRATION N°2023-007 : [Approbation des Règlements intérieurs des Commissions « Contrats », « Gare » et « Ingénierie financière »]

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Vu l'ordonnance n° 2022-307 du 2 mars 2022 relative à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

Vu le décret n° 2022-636 du 22 avril 2022 relatif à la Société du Grand Projet du Sud-Ouest ;

Vu le règlement intérieur du Conseil de Surveillance de la SGPSO approuvé par délibération le 4 juillet 2022 et son remplacement approuvé par délibération le 13 octobre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil de Surveillance N°2023-002 approuvant la composition de la Commission « Contrats » et la désignation d'un membre du Conseil de Surveillance en assurant la présidence ;

Vu la délibération du Conseil de Surveillance N°2023-003 approuvant la composition de la Commission « Gares » et la désignation d'un membre du Conseil de Surveillance en assurant la présidence ;

Vu la délibération du Conseil de Surveillance N°2023-004 approuvant la composition de la Commission « Ingénierie financière » et la désignation d'un membre du Conseil de Surveillance en assurant la présidence ;

Vu le résultat du scrutin ;

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant que la Commission Contrats réunie le 31 mai 2023 a désigné en séance Jean-Christian Pedebay comme Vice-président et a adopté à l'unanimité le projet de Règlement Intérieur proposé par le Directoire et le Président de la Commission Pierre Froustey ;

Considérant que la Commission Gares réunie le 1er Juin 2023 a désigné en séance Brigitte Barèges comme Vice-Présidente et a adopté à l'unanimité le projet de Règlement Intérieur proposé par le Directoire et le Président de la Commission Charles Dayot ;

Considérant que la Commission Ingénierie Financière réunie le 9 Juin 2023 a désigné en séance Xavier Fortinon comme Vice-Présidente et a adopté à l'unanimité le projet de Règlement Intérieur proposé par le Directoire et le Président de la Commission Jean-Luc Moudenc ;

Société du Grand Projet du Sud-Ouest
8 esplanade Compans Caffarelli
31000 TOULOUSE

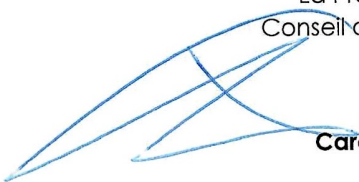
Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide :

ARTICLE UN : d'approuver le Règlement Intérieur de la Commission Contrats figurant en annexe n°1 ;

ARTICLE DEUX : d'approuver le Règlement Intérieur de la Commission Gares figurant en annexe n°2 ;

ARTICLE TROIS : d'approuver le Règlement Intérieur de la Commission Ingénierie Financière figurant en annexe n°3.

La Présidente du
Conseil de Surveillance



Carole DELGA